

ACTION URGENTE

UNE JOURNALISTE RISQUE DE PERDRE LA VUE EN PRISON

Mzia Amaghlobeli, journaliste géorgienne de renom, risque de perdre la vue car elle n'a pas accès aux soins médicaux dont elle a besoin en détention. Elle souffre d'une maladie dégénérative des yeux et sa vision s'est gravement détériorée depuis son arrestation. Son œil droit n'a plus que 10 % d'acuité visuelle et son œil gauche est presque totalement aveugle. Malgré les demandes répétées qu'elle a déposées depuis février 2025 pour être transférée dans un centre ophtalmologique afin d'éviter une perte irréversible de sa vision restante, elle ne bénéficie d'aucun traitement ou diagnostic adéquat.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général de la Géorgie :

Giorgi Gvarakidze

Prosecutor General

Office of the Prosecutor General of Georgia

24 Vakhtang Gorgasali Street

Tbilisi, Géorgie

Monsieur le Procureur général,

Je vous écris pour vous faire part de ma vive inquiétude pour la journaliste détenue Mzia Amaghlobeli, dont la santé s'est gravement dégradée depuis son arrestation en janvier 2025. Elle souffre d'une maladie dégénérative des yeux, et des examens médicaux récents ont révélé une diminution rapide de sa vision. Avant son placement en détention, elle avait déjà presque perdu totalement la vue du côté gauche et son œil droit n'avait que 30 % d'acuité visuelle, mais il pouvait encore retrouver jusqu'à 90 % d'acuité avec un traitement adéquat. Cependant, un examen médical qu'elle a passé en février a montré que son acuité du côté droit était désormais réduite à 10 % et ne pourrait être corrigée que jusqu'à 40 %. Selon le compte rendu de cet examen, Mzia Amaghlobeli est atteinte d'astigmatisme et d'un kératocône à l'œil gauche – une grave affection oculaire qui peut entraîner la cécité si elle n'est pas traitée.

Malgré de multiples recours fondés sur ce diagnostic médical indiquant un besoin urgent de prise en charge depuis le 4 février 2025, Mzia Amaghlobeli n'a pas été transférée dans un centre spécialisé pour être soignée. Elle reste détenue sans accès au traitement nécessaire et risque sérieusement de perdre la vue définitivement.

Mzia Amaghlobeli a été placée en détention en janvier 2025 à l'issue d'une audience expéditive, qui a été suivie d'un procès inique lors duquel la cour a refusé d'examiner la plupart des éléments présentés par la défense et n'a pas laissé ses avocat-e-s interroger le principal témoin de l'accusation. Dans le même temps, les autorités n'ont pas enquêté comme il se doit sur les allégations graves et justifiées visant le chef de la police de Batumi et d'autres fonctionnaires qui ont soumis Mzia Amaghlobeli et d'autres manifestant-e-s à des menaces, des violences verbales et physiques, des mauvais traitements et une arrestation arbitraire.

Lors de son audience du 14 juillet 2025 au tribunal, Mzia Amaghlobeli s'est adressée au chef de la police de Batumi, Irakli Dgebuadze, en lui disant : « Alors que j'étais en détention, vous avez fait irruption dans la pièce plusieurs fois, vous m'avez injuriée, craché dessus, et vous avez interdit au personnel de me donner de l'eau ou même de me laisser aller aux toilettes [...]. De quel article cette infraction pourrait-elle relever ? »

Je vous appelle à faire le nécessaire pour que Mzia Amaghlobeli soit transférée immédiatement dans un centre de santé spécialisé pour bénéficier d'un véritable diagnostic et d'un traitement pour sa maladie oculaire, ainsi qu'à garantir son droit à la santé et à la protection contre tout mauvais traitement, notamment en lui permettant d'accéder à des soins médicaux adéquats pendant sa détention. Je vous demande également de veiller à ce que tous les policiers accusés de mauvais traitements contre Mzia Amaghlobeli et d'autres manifestant-e-s soient immédiatement suspendus de leurs fonctions en attendant que des enquêtes approfondies, impartiales, transparentes et efficaces soient menées dans les meilleurs délais sur toutes les allégations qui les visent et que les procédures disciplinaires, administratives ou pénales nécessaires soient appliquées, dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

Les autorités doivent respecter les droits fondamentaux de Mzia Amaghlobeli et de tous les manifestant-e-s géorgiens, notamment le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et de réunion pacifique et la liberté de la presse.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Mzia Amaghlobeli, journaliste géorgienne de renom et cofondatrice des médias *Batumelebi* et *Netgazeti*, a été arrêtée à deux reprises le 11 janvier 2025 lors de manifestations pacifiques dans la ville de Batumi (sud-ouest de la Géorgie). Sa première arrestation était arbitraire et liée à sa tentative de poser sur un bâtiment un autocollant appelant à une manifestation nationale. De nombreux autres manifestant-e-s pacifiques ont également été arrêtés arbitrairement en même temps qu'elle. Après avoir été relâchée, elle a rejoint la manifestation en cours, et dans un contexte de nouvelles arrestations arbitraires de manifestant-e-s pacifiques, son altercation avec le chef de la police de Batumi, Irakli Dgebuadze, l'a amenée à le gifler. Elle a été immédiatement arrêtée à nouveau. Sur des vidéos accessibles au public, on entend Irakli Dgebuadze et d'autres policiers la menacer et l'insulter pendant qu'elle est emmenée. Mzia Amaghlobeli a par la suite indiqué à son avocate qu'Irakli Dgebuadze et d'autres policiers avaient continué de l'insulter en détention et qu'il avait tenté de l'agresser physiquement mais en avait été empêché par ses collègues. Pendant trois heures, elle a été privée d'accès à son avocate et n'a pas été autorisée à boire ni à aller aux toilettes.

Mzia Amaghlobeli a été placée en détention par un tribunal pour « agression sur un policier », au titre de l'article 351-1 du Code pénal. Le 14 janvier, lors d'une brève audience, le juge a rejeté sa demande de libération sous caution. Elle a mené une grève de la faim pendant 38 jours pour protester contre la violation de ses droits fondamentaux.

Le Service spécial d'enquête (organisme chargé d'enquêter sur les infractions présumées commises par des policiers) a été informé des faits le 12 janvier, et Mzia Amaghlobeli a soumis le 15 janvier un récit détaillé des mauvais traitements qu'elle a subis aux mains de la police. Des informations contradictoires ne permettent pas de savoir si cet organisme a lancé officiellement une enquête sur les événements survenus les 11 et 12 janvier à Batumi. Les avocat-e-s de Mzia Amaghlobeli affirment qu'il ne l'a fait que le 17 ou 18 janvier, après avoir été interpellé par une organisation locale de défense des droits humains, et qu'il a antidaté son dossier au 13 janvier. Au moins trois autres manifestants arrêtés à Batumi le 11 janvier ont déclaré avoir subi des coups et d'autres mauvais traitements de la part de membres des forces de l'ordre en détention. Au moment de la rédaction de cette Action urgente, le Service spécial d'enquête n'avait fait état d'aucune avancée dans son enquête et n'avait reconnu ni Mzia Amaghlobeli, ni les autres plaignant-e-s comme victimes d'infractions présumées commises par des policiers.

Mzia Amaghlobeli souffre d'un kératocône, une maladie dégénérative des yeux qui se traduit par un amincissement de la cornée et sa déformation en forme de cône, avec de graves conséquences sur la vision. Avant son placement en détention, elle avait déjà perdu presque totalement la vue du côté gauche et partiellement du côté droit. Un examen médical qu'elle a passé en février a montré que son acuité visuelle du côté droit avait brusquement diminué étant donné qu'elle était désormais réduite à 10 % et ne pourrait être corrigée que jusqu'à 40 %. Bien que ses avocat-e-s aient présenté des documents médicaux et demandé son transfert dans un centre ophtalmologique, l'administration pénitentiaire n'a pas organisé son transfert et ne lui a pas fourni les soins dont elle a besoin, l'exposant à un risque de séquelles irréversibles.

Lors de sa dernière audience, le 14 juillet 2025, à laquelle ont assisté des dizaines de sympathisant-e-s et de diplomates de plusieurs pays de l'Union européenne, Mzia Amaghlobeli a présenté un témoignage décrivant son traitement en détention. Elle a déclaré que le chef de la police de Batumi avait fait irruption à maintes reprises dans la salle où elle était retenue, l'avait insultée, lui avait craché dessus et avait ordonné aux gardiens de ne pas l'autoriser à boire de l'eau ni à aller aux toilettes.

Les circonstances de l'arrestation de Mzia Amaghlobeli, les mauvais traitements qu'elle dit avoir subis en détention et les conditions de son procès suscitent de vives préoccupations quant à la motivation probable des poursuites engagées contre elle et, comparées à l'impunité manifeste dont jouit la police, démontrent le traitement discriminatoire réservé à cette femme et à d'autres manifestant-e-s par la justice pénale géorgienne. Son cas rappelle aussi les préoccupations plus générales concernant les procès politiques, la répression de la dissidence pacifique et les représailles fondées sur le genre à l'encontre des personnes exerçant leur droit de manifester en Géorgie. Les insultes et les violences qu'elle a subies de la part de hauts responsables de la police révèlent une volonté évidente de la dégrader et de l'intimider en tant que femme. Son traitement n'est pas un cas isolé, mais reflète une pratique plus large consistant à cibler les femmes qui défient l'autorité en Géorgie, en particulier dans des contextes politiques et protestataires, en leur faisant subir de l'hostilité et de la violence supplémentaires.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : géorgien, anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 31 octobre 2025

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mzia Amaghlobeli (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur56/9262/2025/fr/>